AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-3-65 387869

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Supplément n°1 au Bulletin n°54 1965 – 5

– INFORMATIONS –

/ARBRES FRUITIERS/

TAVELURE DU POIRIER ET DU POMMIER :

L'évolution des périthècos demeure encore très lente actuellement. Néanmoins, les organes les plus avancés, aussi bien en ce qui concerne la Tavelure du pommier que celle du poirier, sont en ce moment très proches de leur maturité. Très nombreux dans les feuilles mortes, ils représentent la source à peu près unique (avec en plus pour le poirier les conidies formées sur les pustules des rameaux) des germes ou ascospores capables d'infester les bourgeons dès leur éclatement.

En conséquence, tous les procédés capables d'empêcher l'expulsion de ces germes ou leur destruction sont d'un très grand intérêt dans les vergers fortement envahis lors des années précédentes. Ainsi, les risques d'attaques graves au début du printemps peuvent être considérablement diminués.

Parmi ces procédés, on peut citer :

- l'enfouissement des feuilles mortes par un labour,
- la destruction de ces feuilles par le feu, qui ne peut évidemment être réalisée qu'exceptionnellement dans les plantations de petite dimension.
- l'épandage au sol, sur les feuilles mortes, d'un colorant nitré à raison de 500 grammes de matière active à l'hectolitre d'eau. Il est nécessaire de faire une pulvérisation copieuse.

En outre, dans les vergers de poiriers où il existe des pustules sur les rameaux, il est vivement recommandé d'appliquer au moment de l'éclatement des bourgeons (stade C3 de Fleckinger) une bouillie bordelaise à 4 % qui permet de diminuer dans des proportions importantes le nombre des conidies capables de déclencher des contaminations, pendant une quinzaine de jours.

MONILIA DE L'ABRICOTIER :

Appliquer dès à présent, soit un produit cuprique à raison de 250 grs de cuivre métal, soit un produit fongicide de synthèse (Captane, Dichlone, Thirame).

/CULTURES DE MELONS/

LUTTE CONTRE LES MULOTS :

Trois semaines avant le moment des semailles, disposer à l'hectare, 4 à 5

-1./.52

abris (Tuile canal ou drain en terre cuite) posés à même le sol.

Dans les drains, ou sous les tuiles, introduire une petite poignée de maïs (20 grs environ) comme première amorce. Renouveler l'appât 4 à 5 jours plus tard. Remplacer à nouveau les grains disparus dans la semaine suivante, afin de donner aux visiteurs l'habitude de la provende.

Après un nouveau délai de 4 à 5 jours, substituer à, ce maïs, des grains de maïs imprégnés de phosphure de zinc.

Après le semis de melons, on peut maintenir autour des champs une sorte de ceinture de protection dans laquelle on continue l'appâtage et ce, jusqu'à la levée des jeunes plantes.

Préparation du maïs empoisonné au phosphure de zinc :

Les appâts empoisonnés doivent être préparés soit par un pharmacien, soit, sous la surveillance d'un pharmacien, par le Groupement de Défense Contre les Ennemis des Cultures.

Composition de l'appât :

- grains de maïs
- Phosphure de zinc (5% au maximum)
- huile de vaseline ordinaire 2,5 %
- Colorant (par exemple, charbon de bois en poudre à 0,350%)

/GRANDES CULTURES/

CHARANCON DE LA TIGE DU COLZA : Les températures, encore basses, retardent la dispersion des insectes dans les cultures. Nous engageons, néanmoins, les producteurs de Colza à être très vigilants et à se tenir prêts à traiter, particulièrement dans les régions où le Charançon a commis des dégâts ces dernières années.

IMPORTANT : Le prochain bulletin ne sera adressé qu'aux personnes ayant effectué leur versement pour l'année 1965.

TOULOUSE, le 9 MARS 1965

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

J. BESSON - E. JOLY

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

Imprimé à la Station d'Avertissements de TOULOUSE
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX